

TEMPS PROBABLE : REGION PARISIENNE. — Quelques averses et quelques éclaircies par vent modéré de nord-ouest ; même température. Nuit : 11°. Jour : 18°. EN FRANCE. — Temps assez doux par vent modéré de nord-ouest ; éclaircies et quelques averses, ces dernières plutôt dans le Nord, le Nord-Est et l'Est. SOLEIL : lever, 4 h. 49 ; coucher, 8 h. 32. LUNE : lever, le 19 ; prom. quart., le 24.

Le Parisien 16-22, RUE D'ENGLIEN, PARIS (10<sup>e</sup>)

25 cent.

(LE PLUS LU DES JOURNAUX DU MONDE ENTIER)

TÉLÉGRAMMES : PARISIEN-PARIS

TÉLÉPHONE : PROVENCE 45-24 à 45-25 ; INTER-PROVENCE 46 à 48

CHÈQUE POSTAL 338-99

Le Parisien PUBLICITÉ : 118, CHAMPS-ÉLYSÉES

# La Chambre a voté en une séance quatre projets sociaux

## ELLE STATUERA CE MATIN SUR LA SEMAINE DE 40 HEURES

Et dès cet après-midi le Sénat sera saisi, à son tour, des textes concernant les fonctionnaires, les anciens combattants, les contrats collectifs, les congés payés et la semaine de travail

Quatre nouveaux projets ont été déposés sur le bureau de la Chambre. Ils visent la prolongation de la scolarité primaire, l'abaissement de certaines limites d'âge pour les fonctionnaires, l'amnistie et la grâce amnistiante

## DEMAIN ET MARDI PROCHAIN LE CABINET POURSUIVRA L'ÉLABORATION DES AUTRES PROJETS ANNONCÉS PAR LUI

Poursuivant son œuvre de réforme sociale, le gouvernement a tenu hier deux réunions pour mettre au point les projets dont il entend demander le vote aux Chambres dans les délais les plus courts. Dès hier après-midi, dit resté, M. Jean Zay en déposait deux, destinés à lutter contre le chômage et à ranimer la vie économique, et aux termes desquels : 1° la scolarité primaire était prolongée jusqu'à quatorze ans ; 2° certaines limites d'âge de fonctionnaires devaient être abaissées. De son côté, M. Rucart présentait un projet d'amnistie très largement conçu et un projet de grâce amnistiante. Quant aux cinq projets d'ordre économique et social dont M. Léon Blum avait saisi la Chambre dès mardi, celle-ci a voté hier après-midi quatre d'entre eux. Ce sont les projets qui concernent les anciens combattants, les fonctionnaires, les congés payés et les contrats collectifs.

Le projet sur la semaine de quarante heures sera examiné ce matin. Il faut en effet que le vote au Palais-Bourbon en soit acquis cet après-midi puisque M. Léon Blum a demandé au Sénat de siéger à 17 heures afin de recevoir les cinq projets que le président du Conseil déposera sur son bureau.

### LE CONSEIL DE CABINET

Au cours du conseil de cabinet qui a réuni, dans la matinée, les ministres à l'hôtel Matignon, sous la présidence de M. Léon Blum, le texte



M. Léon Blum salue les photographes.

qu'avait préparé M. Rucart au sujet de l'amnistie a été approuvé à l'unanimité, sous réserve de deux modifications de forme. Mais en attendant le vote de la loi par le Parlement, il a été décidé que le gouvernement demanderait aux Chambres l'autorisation de prendre dès maintenant des mesures de

grâce amnistiantes. Les bénéficiaires de ces grâces verront la mention de leurs condamnations effacées sur leur casier judiciaire et, s'ils le désirent, auront la possibilité d'affirmer leur innocence par une révision de leur procès.

D'autre part, le conseil de cabinet a décidé de déposer deux projets de loi tendant à ouvrir des débouchés à la jeunesse : l'un prolongera la scolarité, l'autre abaissera la limite d'âge pour les fonctionnaires de l'Etat et des collectivités, et pour les agents des services publics et concédés.

L'examen de ces trois projets ayant pris la majeure partie de la réunion ministérielle, les autres textes préparés par les ministres intéressés et concernant l'office du bié, la nationalisation des industries de guerre, la révision du statut de la Banque de France feront l'objet d'un autre conseil de cabinet qui se tiendra sans doute demain matin. De toutes façons, les ministres se réuniront de nouveau lundi ou mardi, en vue de pratiquer un examen détaillé de la situation extérieure.

Ajoutons pour terminer que des renseignements nombreux et précis sur l'état du mouvement revendicatif des ouvriers dans le pays ont été fournis au conseil de cabinet. A la suite des accords réalisés entre le patronat et les délégations ouvrières, il a été constaté que le mouvement de grève était en nette décroissance.

(La suite à la deuxième page.)



De gauche à droite : M. Lebas, Mmes Lacore et Brunshvieg, Mme Joliot-Curie, MM. Gasnier-Duparc et Daladier, M. Monnet

## M. LOUIS GILLET A ÉTÉ REÇU A L'ACADEMIE



Le récipiendaire arrivant à l'Institut avec sa petite-fille (Voir page 7.)

## De nombreux députés de gauche estiment que le gouvernement doit intervenir auprès des syndicats pour que tout rentre dans l'ordre.

Le vote des projets sur la semaine de quarante heures, les congés payés et les contrats collectifs devant avoir pour effet d'apporter au monde du travail des satisfactions substantielles, nombreux étaient hier les parlementaires de tous les partis qui déclaraient au Palais-Bourbon que les grèves en cours deviendraient sans objet dès l'instant où auraient abouti les revendications qu'elles avaient pour but d'obtenir. Dans le cas où cependant n'interviendrait pas une reprise du travail qui serait de nature à mettre fin à la situation actuelle, une démarche, estimait notamment la plupart des membres du parti radical, devrait être faite par le gouvernement auprès des syndicats pour que, usant de leur influence sur les masses laborieuses, ils les incitent à ne pas poursuivre un

mouvement qui n'aurait plus de raison d'être. C'est dans ces conditions que M. Campinchi, président du groupe vaudoisien à la Chambre, a convoqué pour ce matin ses collègues à une réunion où doit être examinée la situation, comme elle l'a été mercredi soir au comité exécutif en présence de M. Edouard Daladier, ministre de la Défense nationale, président du parti. L'Union socialiste et la délégation des gauches doivent également en délibérer aujourd'hui même.

### IL N'Y AURA PAS DE COURSES AUJOURD'HUI A SAINT-CLOUD

Voilà page 6

## BADOGLIO RENONCE A SA CHARGE DE VICE-ROI D'ETHIOPIE

Le Duce lui désigne pour successeur le maréchal Graziani

On explique officiellement ces mesures par le fait que le vainqueur du Négus veut se consacrer entièrement à ses fonctions de chef d'état-major général de l'armée



Le maréchal Graziani (Voir à la troisième page.)

## UN BRUIT AVAIT COURU... IL ÉTAIT SANS FONDEMENT

Le bruit avait couru avec persistance dans les milieux politiques, au cours de la soirée de mercredi — et nous en avions fait état dans nos dernières éditions — que M. Langeron, préfet de police, succéderait à M. Villej à la préfecture de la Seine et qu'il serait lui-même remplacé à la préfecture de police par M. Caries, préfet du Nord.

Or ce bruit, ainsi que l'affirme une note du ministère de l'Intérieur, n'était nullement fondé : aucun mouvement administratif n'est en préparation

## Pour et Contre

La vie chère, hélas ! ne manque jamais l'occasion de faire parler d'elle... La voici donc redevenue d'une actualité sinon brûlante du moins déjà un peu chaude.

Contre une hausse injustifiée, injustifiable du cours de certaines denrées, le ministre de l'Intérieur lance une circulaire aux préfets.

La chambre syndicale des épiciers en détail adresse, de son côté, un pressant appel à tous ses adhérents pour que ceux-ci veillent à leurs prix de vente et « contribuent ainsi, dans la période critique actuelle et dans la mesure de leurs moyens, au maintien de la paix sociale ».

On veut espérer que ces utiles interventions ne seront pas sans effet. Il est bien possible que la hausse de certains prix ; il semble même difficile qu'il en soit autrement. Cette hausse, du reste, si l'on redresse certaines erreurs économiques, si l'on adopte quelques méthodes nouvelles, doit être, en beaucoup de cas, limitée.

Mais, ce qui n'est pas admissible, c'est que la hausse des prix... précède la hausse des salaires.

On a signalé, déjà, des fantaisies extravagantes... La pomme de terre, la tomate, le chou-fleur, qu'on ne savait pas si malleux, n'ont même pas voulu attendre l'accord signé dans la métallurgie pour afficher des prétentions excessives — et des prix exorbitants... Il se peut que la rouge tomate et l'aimable chou-fleur soient influencés un jour par les nouvelles lois sociales. Mais, pour le moment, ni le chou-fleur, ni la tomate — ni la patate — n'ont eu, en vérité, à souffrir des conflits et des accords en cours !...

Donc, pour le moment, la vie chère a grand tort de faire parler d'elle... La vie chère doit rester tranquille et nous laisser tranquilles... Les pouvoirs publics auront raison de la surveiller et, au besoin, de la punir.

Et que les consommateurs se gardent bien eux-mêmes d'encourager la spéculation en répandant des bruits défavorables, en disant, en répétant, en annonçant partout :

— Vous savez... « Ça monte ! Ça va monter !... »

Que les consommateurs se méfient : la vie chère les écoute... Elle a l'oreille fine — et les dents longues.

Maurice PRAX.

### A LA QUATRIÈME PAGE :

Une déclaration de M. Henri Sellier sur la protection de l'enfance et la solidarité sociale

IMPORTANTES DÉCLARATIONS DE M. RUCART SUR LE PROJET D'AMNISTIE

# La grève a gagné à Paris cafés, restaurants, boucheries

## CETTE CESSATION DU TRAVAIL A ÉTÉ SENSIBLEMENT RESENTIE PAR LA POPULATION TOUT ENTIÈRE

La signature de l'accord pour la métallurgie a été brusquement ajournée. Les délégués des usines n'ont pas ratifié les arrangements pris avec les patrons par la délégation de la C. G. T. et de la Fédération des métaux. Dans la soirée trois usines importantes de banlieue étaient à nouveau occupées

## LA GREVE DES EMPLOYES D'ASSURANCE TOUCHE CINQUANTE-QUATRE COMPAGNIES

Les préparateurs en pharmacie ont décidé la reprise du travail

## A LA BELLE JARDINIÈRE LE PERSONNEL A SON TOUR FAIT LA GRÈVE

Détente dans l'alimentation. Deux grandes épiceries ont rouvert

## L'ACCORD INTERVIENT DANS LA CONFECTION ET CHEZ LES OUVRIERS DE L'AVIATION

L'industrie du cinéma et le personnel des salles sont en grève

## A LEVALLOIS CENT CINQUANTE CHAUFFEURS DE TAXI OCCUPENT LEUR GARAGE

L'évacuation des usines métallurgiques de la région de Lille et des usines textiles de la région de Roubaix a commencé

Le déclenchement de la grève générale des garçons bouchers et des garçons de cafés, restaurants et hôtels marque pour la population parisienne la première étape d'un mouvement de cessation de travail la contrariant dans ses habitudes et son ravitaillement normal. Certes, les ménagères, faute de boucheries ouvertes ont facilement pu s'approvisionner d'autres denrées alimentaires, mais les clients des restaurants ont trouvé quelques difficultés à déjeuner et à dîner à leur aise et, dans les établissements ouverts, s'être fait le choix du menu. Nombre de grands cafés étaient fermés, surtout dans les quartiers du centre et les débits profitèrent d'une clientèle inattendue mais fort bien accueillie par le patron qui, aidé des membres de sa famille, assurait le service.

Dans les hôtels, la « disparition » du personnel habituel a eu pour premier résultat... l'exode des clients.

Comme les garçons de café, de restaurants et d'hôtels, les garçons bouchers continuent la grève. Seuls les commis des boucheries en gros et des bouchers des Halles reprennent le travail aujourd'hui.

Divers conflits, heureusement, sont apaisés, notamment ceux qui avaient entraîné dans la grève les préparateurs en pharmacie, les ouvrières et ouvriers de la confection, les ouvriers de l'aviation.

Par contre 150 chauffeurs de taxis de Levallois ont abandonné le volant et occupé leur garage.

Dans les grands magasins on est toujours dans l'attente d'une solution et le personnel de la Belle Jardinière, seul resté à l'écart jusqu'ici, est entré hier dans le mouvement qui ne saurait désormais se prolonger.

Les employés d'assurances ont présenté un nouveau projet de contrat collectif concernant leurs salaires. Dans les banques, le personnel, resté fidèle à son poste, a obtenu cette nuit un accord définitif relativement aux appointements.

Une détente s'est largement dessinée dans l'alimentation : deux grandes épiceries ont ouvert hier leurs magasins.

Le point le plus épineux dans les pourparlers poursuivis pour résoudre le conflit dans la métallurgie reste celui relatif aux salaires. Hier on escomptait la signature de l'accord pour 18 heures. Mais les délégués des comités de grèves des usines. Et ils n'ont pu se rendre au ministère pour signer l'accord au cours d'une séance plénière. Il n'y a pas rupture, mais de nouvelles conférences sont retardées l'issue d'une grève affectant des milliers d'ouvriers.

La conséquence de cet atterrissement a été la réoccupation de quatre usines métallurgiques de la banlieue et une nouvelle grève dans une cinquième. Néanmoins les reprises de travail enregistrées jusqu'ici, notamment dans le Nord, ne peuvent qu'activer les négociations en cours dans les différentes corporations.

### UN APPEL DU GOUVERNEMENT

Le ministre de l'Intérieur communique : En raison de l'intrusion dans les cours d'éléments nettement étrangers au mouvement, une conférence a eu



Deux terrasses des Boulevards où il est, d'ordinaire, très difficile de trouver une place libre...

lieu hier dans la soirée à l'hôtel Matignon, sous la présidence de M. Léon Blum, président du Conseil, en présence de M. Roger Salengro, ministre de l'Intérieur.

Toutes mesures utiles ont été prises pour empêcher des incidents sur la voie publique. Le gouvernement compte sur la sagesse et le sang-froid de chacun pour éviter tout acte susceptible de gêner l'évolution des négociations qui se poursuivront favorablement.

### DANS LA MÉTALLURGIE

La signature du contrat collectif qui devait avoir lieu hier à 18 heures a été ajournée par suite du refus des délégués ouvriers. Les sous-commissions mixtes de la métallurgie se sont réunies hier matin, en présence de MM. Pignenat, directeur du Travail, et Chaillé, chef adjoint du cabinet du ministre du Travail. A l'issue de leurs délibérations, terminées à 12 h. 30, les sous-commissions se sont réunies en conférence sous la présidence de M. Lebas, ministre du Travail.

Cette conférence s'est terminée à 13 h. 20. Aussitôt après, le communiqué suivant était remis à la presse : Ainsi qu'il avait été convenu, la conférence plénière constituée en vue de l'établissement de la convention collective de travail dans les industries de métaux de la région parisienne s'est réunie à midi, sous la présidence du ministre du Travail.

On se rappelle que cette conférence est composée, du côté patronal, de délégués du groupe des industries métallurgiques, mécaniques et connexes de la région parisienne et de la maison Citroën non adhérente au groupe ; du côté

ouvrier, de l'union syndicale ouvrière de la métallurgie aviation, de l'union départementale des syndicats de la Fédération et des ouvriers en métaux. Les deux sous-commissions compétentes, l'une pour l'étude des questions générales, l'autre pour celle des salaires, ont rendu compte de leurs travaux. Une commission de rédaction a été désignée et s'est immédiatement réunie pour la mise en forme de la convention collective de travail. La commission plénière doit tenir séance dans la soirée, à 18 heures, pour la signature de la convention collective.

Mais cette séance plénière n'a pas eu lieu comme il était prévu. En effet, les délégués ouvriers ayant finalement jugé le contrat déjà rédigé insuffisant ont refusé de l'accepter et de le signer. De nouvelles tractations sont entreprises et la séance plénière a été renvoyée à aujourd'hui.

La grève s'est étendue hier à de nouvelles usines où le travail avait repris : chez Peugeot, qui n'est pas « occupé », chez Lorraine-Dietrich et dans trois maisons Hotchkiss.

Ce sont les délégués d'usines qui s'opposent à la signature du contrat. Très nombreux étaient les délégués des usines métallurgiques en grève réunis hier dans la salle de l'avenue Mathurin-Moreau pour entendre le compte rendu de la délégation en contact avec la délégation patronale.

Les représentants de la C. G. T. et de l'Union des syndicats, MM. Fracon et Hénaff, qui allaient se charger de cette délicate mission, paraissent assez satisfaits. Ils le furent moins lorsqu'ils virent comment était accueilli le projet d'accord qu'ils croyaient susceptibles d'amener la fin du conflit.

(La suite à la cinquième page.)

